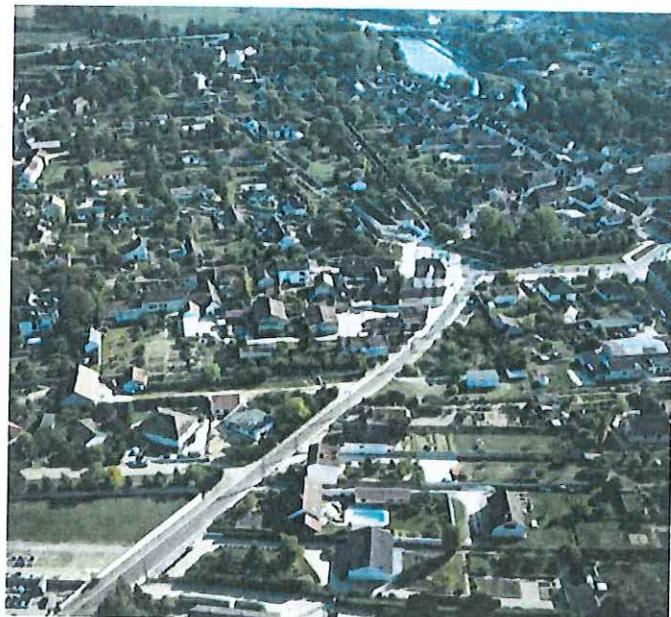


D.I.C.R.I.M.

Document d'informations communal sur les risques majeurs.

Commune de Champs sur Yonne

Canton Auxerre Est



Edition NOVEMBRE 2016

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE
D.I.C.R.I.M
Risque inondation 1910

ACTION DU MAIRE

- Mairie poste de commandement communal Place Binoche.
- Fermeture des routes suivantes en fonction de l'évolution de la crue : Promenade de l'ouest, Avenue du parc, Faubourg saint Laurent, Grande rue, Promenade du centre, Rue de la Poterne, Rue du Moulin, Place de l'église, Impasse de l'église, Rue de l'abreuvoir, Rue Saint Louis, Faubourg Saint Louis, Quai saint Louis, Place Charles de Gaulle, Rue de la plaine, Square Saint Louis, Route de Toussac, Allée des Chaumes, Allée des Croisilles, Allée des Clouseaux, Allée des charmilles, Impasse Saint Bris, Rue de Saint Bris, Rue de la Chalifarde, Square Croix Bersan, Rue des roses, Rue des violettes, Rue des marguerites, Rue des anémones, Route de Petit Vaux, Rue de la poire, Route d'Augy.
- Liaison gendarmerie et Préfecture
- Déclenchement PCS par le maire ou son suppléant.

- ALERTE COLLECTIVE

- Passage véhicule équipé d'un haut-parleur avec sono municipale dans les rues concernées.

- ALERTE INDIVIDUELLE

- contacts individuels par téléphone doublés par le déplacement chez l'habitant des secteurs concernés : en priorité route d'Augy, Petit Vaux, Toussac, quai Saint-Louis, Promenade de l'Ouest, et les rues adjacentes, transversales, avenue du parc.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

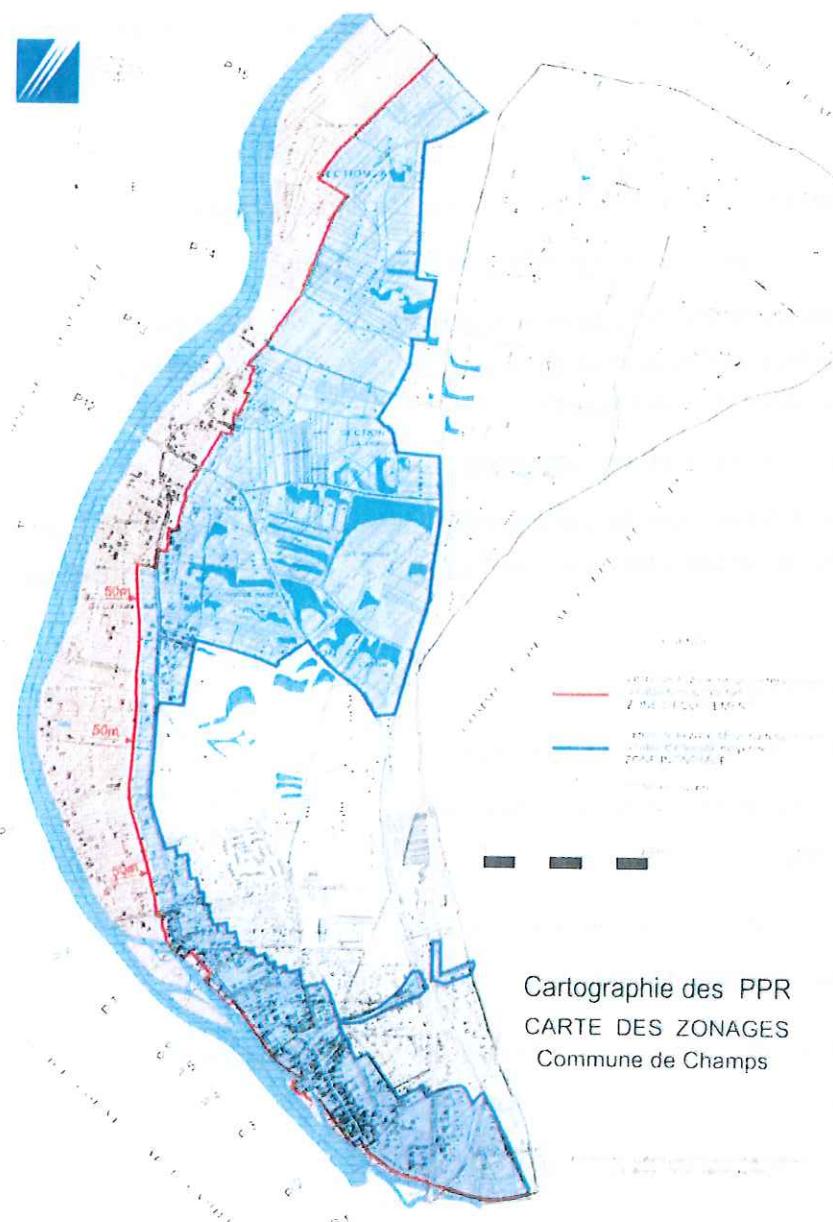
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux.
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres.
- Ne pas téléphoner inutilement
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

Risque inondation 1910

Plan de prévention des risques naturels-PPR



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE et DE CHAUMEÇON

Référence : PPI du barrage de Pannecière (mars 2007) ou PPI du barrage de Chaumeçon (mai 2005)

Le PPI du Barrage de Pannecière prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion, déferlant sur une partie de la commune [rive gauche de la RD606] environ 10h48 après la rupture avec une vague de 8m de haut. Pour Chaumeçon, l'onde arriverait à Champs environ 5h30 après avec une vague de 5m de haut.

ACTION DU MAIRE

- Poste de Commandement en Mairie de Saint Bris, rue du docteur Tardieu.
- Evacuation de la zone rive gauche de la RD606, soit tout le village.

Priorité aux rues bordant l'Yonne (voir fiche risque PPR), puis tous les autres secteurs avenue Schweitzer, du tertre, rue de Quenne, place et avenue de la gare, Places Saint Louis et Binoche, rue de la Plaine, Robert Raclos et RAMI, tout le secteur Croix Bersan.

- déclenchement PCS par le maire ou son suppléant
- dévier les routes par l'installation de barrières de police à chaque entrée de la commune (Avenue du Docteur Schweitzer, Route de Saint Bris, Avenue du Tertre, Rue de la poire, Route d'Augy, Pont de Vaux.)

ALERTE

- Son de cloches continu long de 5 minutes
- Sirène du local pompier, CPI situé place Saint-Louis.
- Véhicule équipé d'un haut-parleur avec sono municipale.
- Messages pompier / préfecture / radio/TV
- Alerte individuelle suivant priorité de l'annuaire de crise.

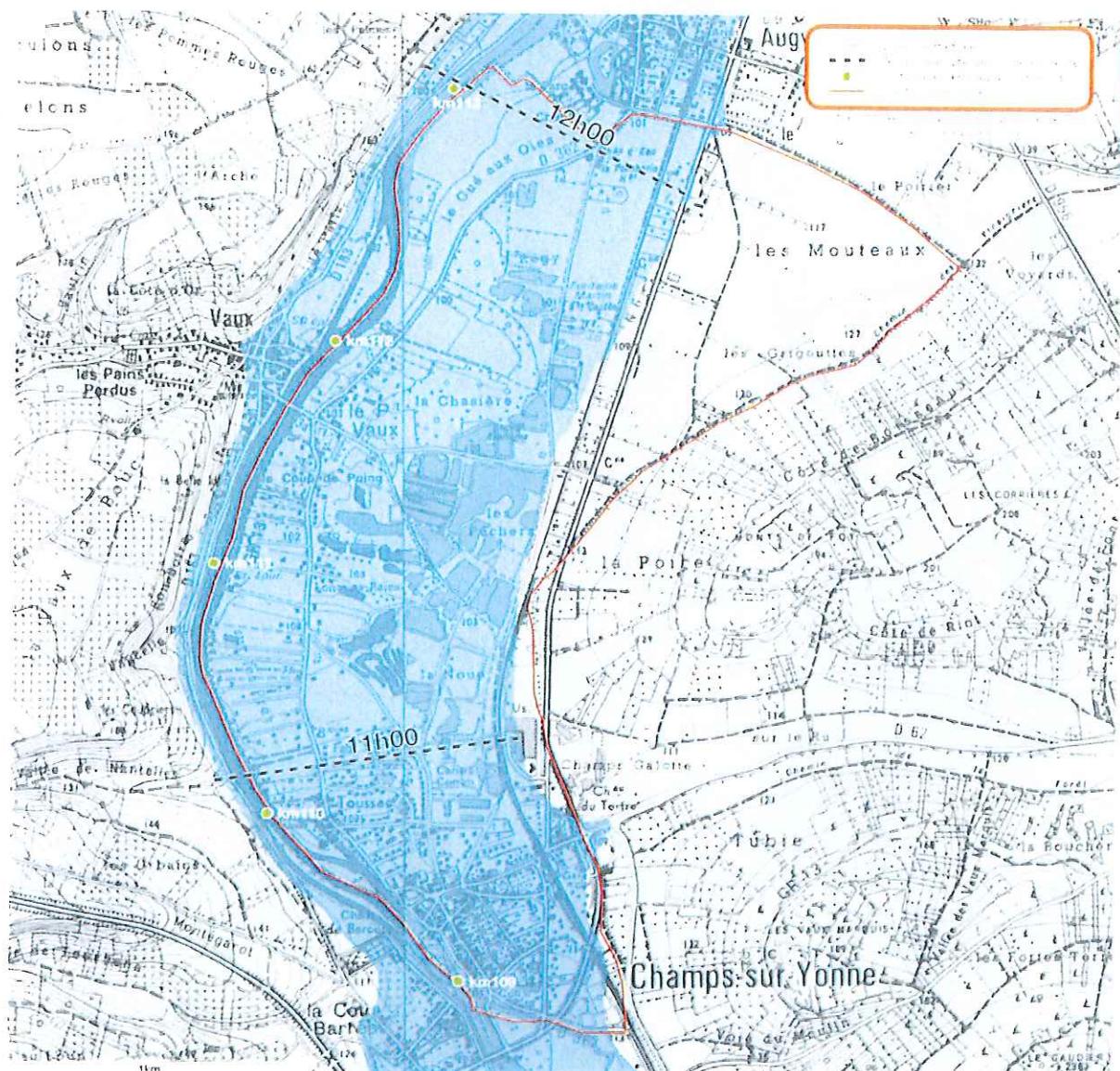
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux.
- Couper le gaz, l'électricité.
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres.
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers).
- Ne pas téléphoner inutilement.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école évacue selon le PPMS.

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

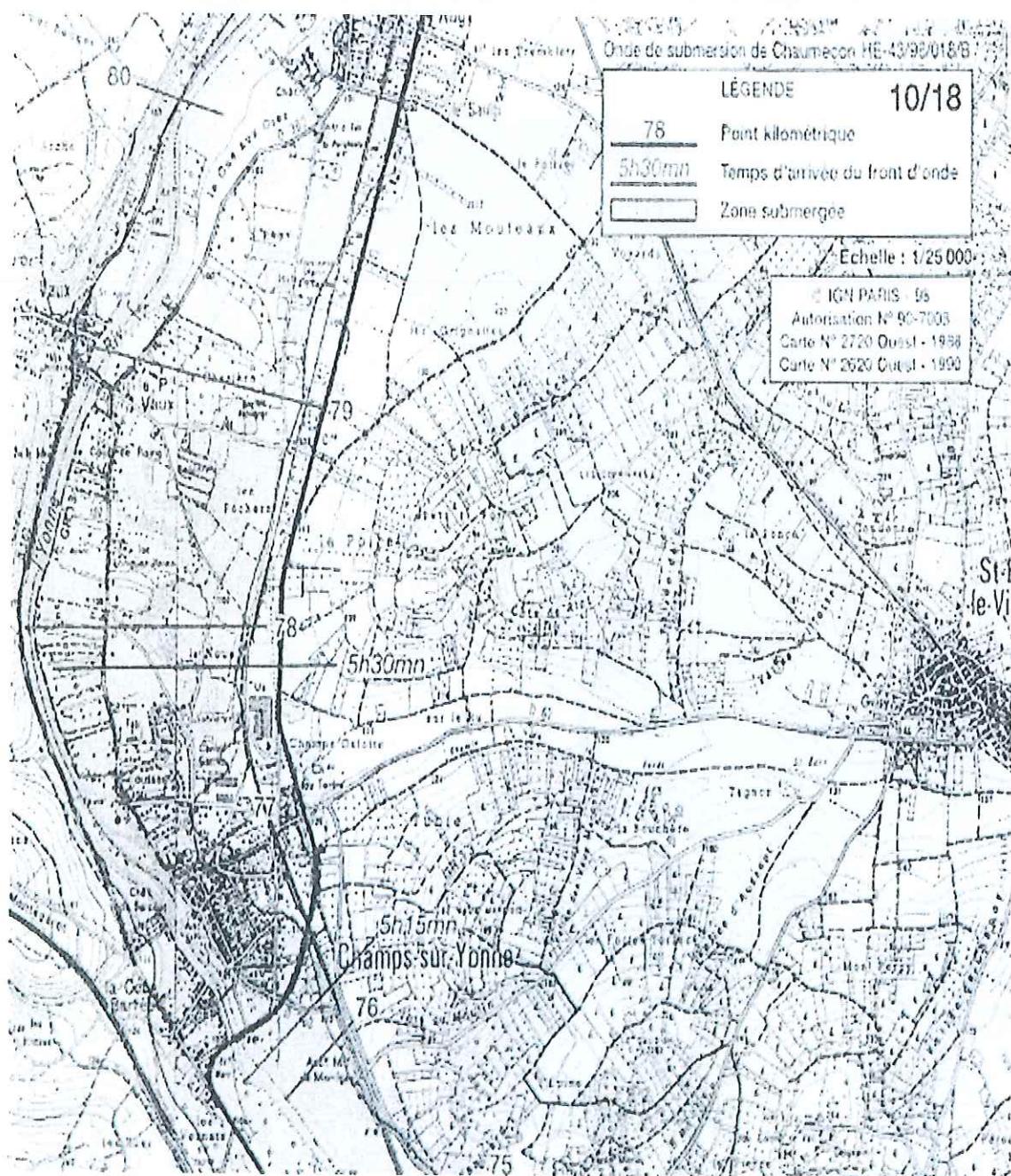
Onde de submersion Pannecière (délais de 10H48 – vague de 8 mètres)



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

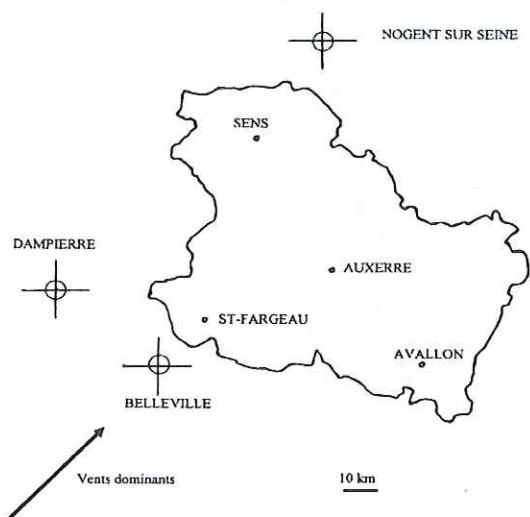
Onde de submersion Chaumeçon (délais de 5H30 – vague de 5 mètres)



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

Risque Nucléaire



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population, des écoles et de la maison de retraite.
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS ou en partie

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur. Sono municipale.
- Attention au confinement
- Sirène dans le local pompier située dans l'ancien lavoir + alerte nationale.

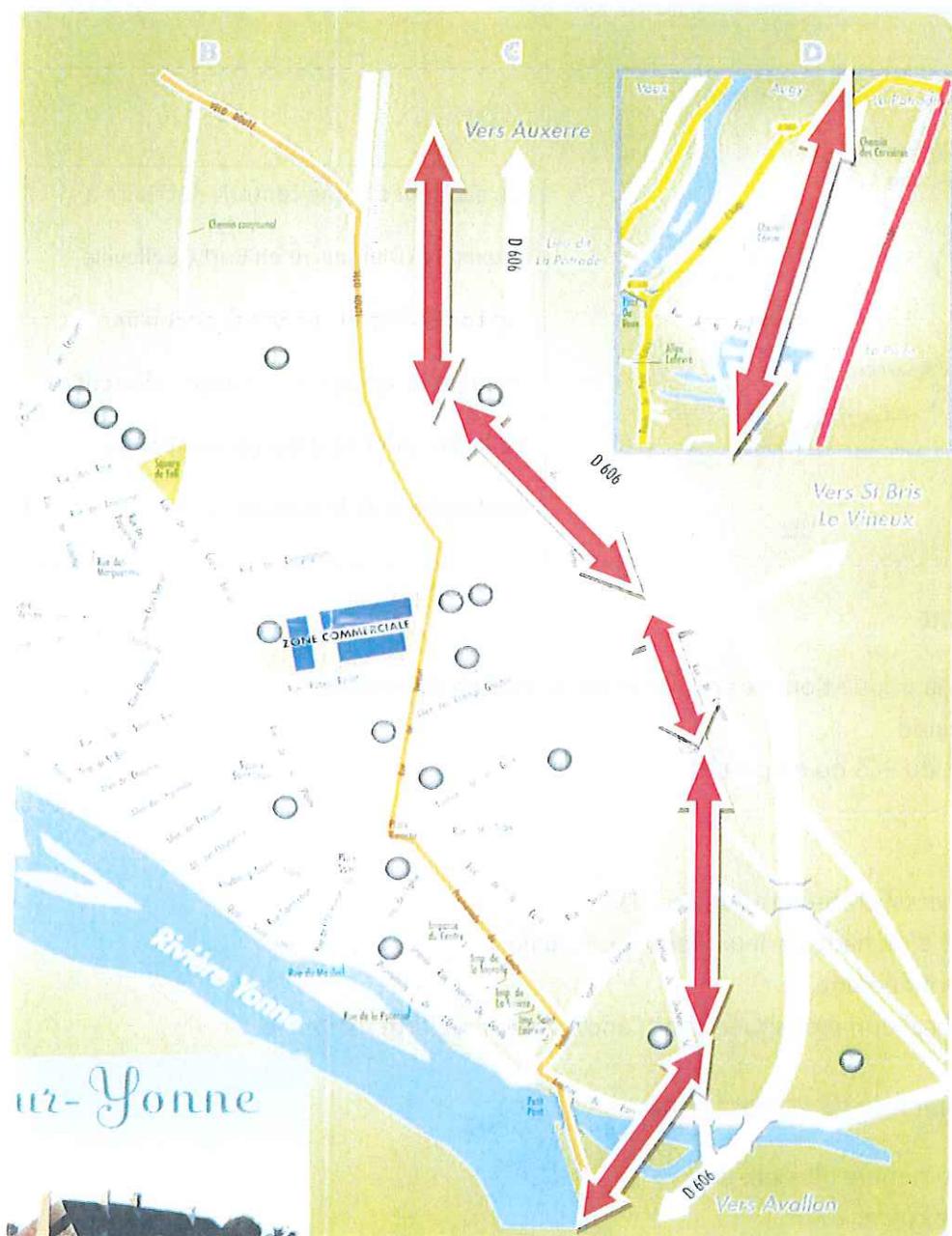
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.
- Ne pas consommer d'aliments sans l'avis des autorités sanitaires.

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES



L'essentiel du transport de matière dangereuse traverse le village par la RD 606



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES (suite)

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Evacuation partielle ou totale de la population
- Déclenchement du PCS ou en partie.
- Mise en place déviation / interdiction de la circulation en liaison avec la gendarmerie et la préfecture.
- Alerter le L.P.A, le garage Orblin, Nicolas entreprise, l'entreprise Richoux et la maison de retraite.

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté) [le conducteur du véhicule devra se confiner et circuler en dehors du périmètre de sécurité mis en place par les sapeurs pompiers].

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux. PPMS.
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation.
- Rester à l'écoute de la radio.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte.

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relai efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet :
- Utilise la liste des personnes fragiles.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15.
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

Risque canicule

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine. En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- organisation de l'accompagnement des personnes fragiles et isolées
- organisation d'une permanence en mairie
- si aggravation, déclenchement du PCS ou en partie.
- endroit frais de la commune : l'église.

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Appels téléphoniques doublés par la visite des équipes d'intervention prévues au PCS chez les personnes fragiles dont la liste confidentielle est tenue à disposition en mairie.
- Affichages.
- Diffusion message par véhicule sono.
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

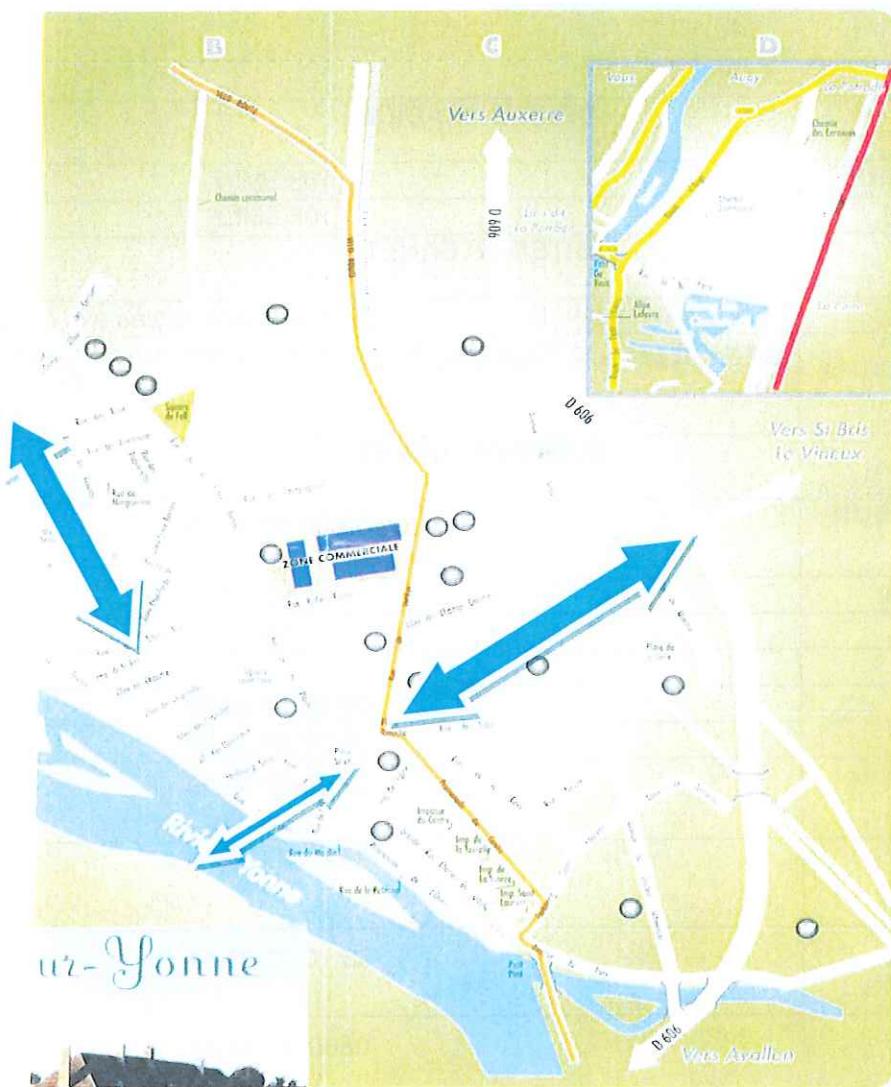
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais.
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif.
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes.
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible.)

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

Ruisseaulement



ACTION DU MAIRE

A chaque alerte GALA, un affichage mairie sur les risques d'orage est réalisé.

ALERTE PREFECTURE

Radio / TV en particuliers les niveaux orange et rouge.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Les habitants des zones concernées doivent s'informer, protéger leur habitation si nécessaire avec l'appui des agents communaux, des pompiers et de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE

D.I.C.R.I.M

En cas d'urgence

MEDIAS - RADIOS		
France BLEU AUXERRE		103.5Mhz
France Info		105.5Mhz
SITES INTERNET		
Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance crue
Réseau d'annonce des crues	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr	: carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES		
MAIRIE DE CHAMPS SUR YONNE		03.86.53.30.75
POMPIERS CODIS		18 ou 112
SAMU		15
GENDARMERIE		17
PREFECTURE		03.86.72.79.89
METEO France		08.92.68.02.89
DDCSPP (ex DDSV et ex DDASS)		03.86.72.69.00
Centre Antipoison		03.83.32.36.36
Urgences GrDF		08 10 33 30 44
Urgences ErDF		0800 47 33 33